



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
23 novembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

#### Huitième session

Copenhague, 7-15 décembre 2009

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation: adoption de l'ordre du jour**

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note du Secrétaire exécutif\*

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
  - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
  - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
  - c) Une action renforcée pour l'adaptation;
  - d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les septième et huitième sessions du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

- e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
- 4. Questions diverses.
- 5. Rapport de la session.

## II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial), qui achèverait ses travaux en 2009.

## III. Annotations

### 1. Ouverture de la session

2. La huitième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le lundi 7 décembre 2009 au Centre Bella, à Copenhague (Danemark).

### 2. Questions d'organisation

#### a) Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

*FCCC/AWGLCA/2009/15*

*Ordre du jour provisoire annoté.  
Note du Secrétaire exécutif*

#### b) Organisation des travaux de la session

4. *Rappel:* À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu que ses sessions seraient organisées de façon à laisser suffisamment de temps aux négociations, pour permettre à la Conférence des Parties de parvenir à un accord et d'adopter une décision à sa quinzième session<sup>1</sup>.

5. La huitième session du Groupe de travail spécial se tiendra à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009, parallèlement à la quinzième session de la Conférence des Parties, à la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et à la dixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

---

<sup>1</sup> FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 24.

6. Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/AWGLCA/2009/16) relative au déroulement de la huitième session en tenant compte des conclusions concernant l'organisation des travaux adoptées par le Groupe de travail spécial à sa septième session<sup>2</sup>. Les délégations sont invitées à consulter ce document pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière à l'ouverture de la session le lundi 7 décembre 2009. Il est prévu que des déclarations soient faites au nom de groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

8. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et actualisés sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

9. À sa vingt-quatrième session<sup>3</sup>, le SBI a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La huitième session du Groupe de travail spécial sera organisée en conséquence.

10. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2009/15

*Ordre du jour provisoire annoté.*

*Note du Secrétaire exécutif*

FCCC/AWGLCA/2009/16

*Note relative au déroulement de la huitième session. Note du Président*

### **3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:**

- a) **Une vision commune de l'action concertée à long terme**
- b) **Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques**
- c) **Une action renforcée pour l'adaptation**
- d) **Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation**
- e) **Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique**

<sup>2</sup> FCCC/AWGLCA/2009/14, par. 39 à 41.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

11. *Rappel:* À sa treizième session, la Conférence des Parties a créé le Groupe de travail spécial, le chargeant de piloter un vaste processus destiné à permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a prié le Groupe de travail spécial d'achever ses travaux en 2009 et de lui en présenter les résultats pour adoption à sa quinzième session<sup>4</sup>.

12. À sa quatorzième session, la Conférence des Parties s'est félicitée des progrès que le Groupe de travail spécial avait accomplis en examinant tous les éléments visés au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, ainsi que de la ferme intention du Groupe de permettre à la Conférence des Parties de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter à sa quinzième session une décision sur l'application intégrale, effective et continue de la Convention<sup>5</sup>.

13. À sa sixième session, le Groupe de travail spécial était saisi d'un texte de négociation (FCCC/AWGLCA/2009/8) établi par son président comme suite à la demande formulée par le Groupe de travail spécial à sa quatrième session<sup>6</sup>. Au cours de cette session, les Parties ont fait des observations d'ordre général sur la structure et la teneur du texte, émis des réserves et des objections à l'égard de certains éléments et proposé des ajouts et des modifications. Cela a conduit à un texte de négociation révisé, publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2009/INF.1. D'autres contributions au texte de négociation, reçues des Parties au cours de la réunion informelle ultérieure du Groupe de travail spécial qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 10 au 14 août 2009, figurent dans le document FCCC/AWGLCA/2009/INF.1/Add.1.

14. Au cours de la réunion informelle mentionnée au paragraphe 13 ci-dessus, le Groupe de travail spécial a réexaminé le texte de négociation révisé. Les résultats de ce réexamen ainsi que les travaux menés par les facilitateurs après la réunion sont présentés dans le document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 et Add.1 et 2.

15. À sa septième session, le Groupe de travail spécial a continué d'œuvrer à l'élaboration d'un document final à adopter d'un commun accord et a prié le secrétariat de rassembler les textes présentés dans les derniers documents officiels disponibles établis par les présidents, coprésidents et facilitateurs des groupes et sous-groupes de contact durant sa septième session dans une annexe au rapport de ladite session dans le but de faciliter les négociations à sa huitième session et ainsi de permettre à la Conférence des Parties de parvenir à un accord sur un document final à sa quinzième session. Les textes ainsi rassemblés figurent dans l'annexe du rapport publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2009/14. Il est précisé dans ce rapport que, comme l'a fait observer le Président, les textes présentés dans les documents officiels ne sont pas tous aussi aboutis et le degré d'acceptation de leur contenu est variable. Le Groupe de travail spécial a également réaffirmé qu'il considérait qu'il demeurerait saisi de tous les textes et contributions émanant des Parties, notamment de ceux figurant dans les documents FCCC/AWGLCA/2009/INF.1 et FCCC/AWGLCA/2009/INF.2, et que la forme sous laquelle ces textes et contributions se présentaient ne préjugait en rien de la forme ni de la nature juridique du document final à adopter d'un commun accord comme prévu dans le Plan d'action de Bali<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Décision 1/CP.13, par. 1 et 2.

<sup>5</sup> Décision 1/CP.14, par. 1.

<sup>6</sup> FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 26 b).

<sup>7</sup> FCCC/AWGLCA/2009/14, par. 38 à 40.

16. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à achever les négociations concernant le document final et à présenter les résultats de ses travaux à la Conférence des Parties pour adoption.

<i>FCCC/AWGLCA/2009/14</i>	<i>Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui s'est tenue à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009 et à Barcelone du 2 au 6 novembre 2009</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/16</i>	<i>Note relative au déroulement de la huitième session. Note du Président</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/INF.1 et Add.1</i>	<i>Texte de négociation révisé. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 et Add.1 et 2</i>	<i>Réorganisation et regroupement d'éléments du texte de négociation révisé. Note du secrétariat</i>

#### **4. Questions diverses**

17. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

#### **5. Rapport de la session**

18. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial.

19. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

## Annexe

### Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sera saisi à sa huitième session

#### Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2009/14	Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui s'est tenue à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009 et à Barcelone du 2 au 6 novembre 2009
FCCC/AWGLCA/2009/15	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2009/16	Note relative au déroulement de la huitième session. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.8	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.9	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations

#### Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2009/4 (Première et deuxième parties)	Mise en œuvre du Plan d'action de Bali et éléments du document final. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/8	Texte de négociation. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/INF.1 et Add.1	Texte de négociation révisé. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 et Add.1 et 2	Réorganisation et regroupement d'éléments du texte de négociation révisé. Note du secrétariat
FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1	Idées et propositions relatives au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note révisée du Président